

COMMISSION SPORTIVE SENIORS DE DISTRICT

Configuration « Compétitions » Procès-Verbal N°24

Réunion par voie électronique du 22 Mai 2024

Présidents de séance :	M. Lucien Huck & Jean Szczytowski	
Présents :	Mme Bénédicte Diebold MM. Jean-Christophe Allard, Eric Barconnière, Bernard Barthelmebs, Gérard Geiller, Emile Humann, Daniel Intering, Sébastien Mohrlok, Jean-Louis Reinhard & Joseph Schmidt	
Assiste(nt) à la séance :	MM. Jean-Pierre Schmittheisler & Fabien Gensbittel	
Excusés :		

Mises à jour calendrier :

Les calendriers seniors ont été mis à jour pour les matchs non joués jusqu'au 21 mai 2024.

Ces informations sont disponibles sur le site internet du district, menu « épreuves » : https://alsace.fff.fr/competitions/

Ainsi que sur Footclubs ; Menu

- EpreuvesChampionnat et Coupes
 - Compétitions Officielles



Modification Calendrier:

Situation météorologique et organisation des compétitions

Compte tenu des conditions atmosphériques détestables de ce dernier week-end du 18 au 20 mai, le comité directeur autorise les commissions sportives des compétitions à fixer les rencontres en retard de championnat en pyramide A au mercredi 29 mai à 19H15 (en l'absence d'éclairage) ou à 20h (si éclairage).

Rencontres concernées :

D5 Gr A 26150615 26172160	Mulhausen - Imbsheim 2 Weyer 2 – Lixhausen	du 19/05 au 29/05 à 19h15 (décision CD) du 18/05 au 29/05 à 20h (décision CD)
D3 Gr A 26101190 26101216	Woerth - Weinbourg Mackwiller/Waldhambach Ent - Imbsheim	du 19/05 au 29/05 à 19h15 (décision CD) du 18/05 au 29/05 à 20h (décision CD)
D2 Gr A 26260362	Keskastel - Hohengoeft	du 18/05 au 29/05 à 20h (décision CD)
D1 Gr F 26174947	Montreux Sports - Morschwiller le Bas	du 18/05 au 29/05 à 19h15 (décision CD)

• <u>Procédure d'appel :</u>

Les présentes décisions de la Commission Sportive Seniors du District Alsace sont susceptibles d'appel, à compter du lendemain de leur notification,

- Par envoi en recommandé à : District D'Alsace de Football, 19 rue des Cigognes, 67960 ENTZHEIM
- Par courrier officiel à l'adresse électronique : <u>secretariat@alsace.fff.fr</u> selon les dispositions et les conditions de forme prévues à l'article 69 des Règlements de District

Le délai d'appel est ramené à deux jours francs à dater de la notification ou de la publication d'une décision contestée lors des 3 dernières rencontres de championnat, des rencontres de barrage, de classement et de titre de champion, ou lors d'une journée de coupe régionale ou de District, ou portant sur le classement et les montées/descentes de fin de saison (sauf en matière disciplinaire).

Les Secrétaires de séance, Bernard Barthelmebs & Daniel Intering Les Président de séance, Lucien Huck & Jean Szczytowski